

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h10, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

**Présidence :** M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :** Mme Frédérique SEVESTRE

**Participants :** M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

**Absents excusés :** Mme Evelyne GENEQUE  
Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à M. René BONNET)  
Mme Fanny LE GALLO  
M. Julien PICHOT  
Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE)

Date de la convocation

11/06/2022

Date d'affichage

11/06/2022

**Objet de la Délibération :****APPLICATIONS NUMÉRIQUES DE LA MAIRIE (SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE)**

Délibération n° 2022\_51

Monsieur le Maire indique que l'étude pour l'installation d'un panneau d'information lumineux a été poursuivie. Un retard a été observé dans la gestion de ce dossier notamment pour l'obtention des devis relatifs à la tranchée et au raccordement électrique du panneau. Compte tenu du choix de l'emplacement par les élus, il précise qu'il semble plus judicieux de prévoir un panneau double-face (au lieu d'un panneau mono-face)

La proposition établie par la Société Lumiplan s'élève à la somme de 17 700 € HT pour un panneau double-face (contre 11 000 € HT pour un panneau mono-face).

Une étude a été engagée pour tenir compte des possibilités budgétaires.

Il est rappelé que dans le cadre du plan France Relance, la commune a été subventionnée pour les prestations relatives au nouveau site internet, le logiciel BL Enfance, l'installation d'un panneau lumineux extérieur et la numérisation des anciens actes de l'Etat-Civil.

Le coût du panneau lumineux extérieur ainsi que son logiciel de gestion et les travaux de tranchée et de raccordement électrique remettent en cause le programme de numérisation des anciens actes de l'Etat-Civil.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager néanmoins toutes les dépenses prévues en tenant compte des possibilités offertes dans le programme de travaux prévus à la mairie.

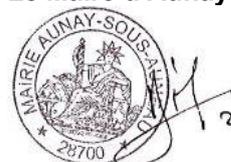
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le lancement du programme d'installation d'un panneau lumineux extérieur double-face avec les prestations connexes.
- Approuve le lancement des travaux de numérisation des anciens actes de l'Etat-Civil et des anciens registres des délibérations.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu****de :**

- L'envoi en Préfecture le : 22/06/2022
- L'affichage en Mairie le : 22/06/2022
- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 22/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau****Robert DARIEN**